

## Compte rendu CGT du Comité Social d'Administration Local (CSAL) de la DRFiP 67 du 19/06/2023

Déclaration liminaire CGT ci-jointe

### **I – Approbation des Procès-Verbaux (PV) des CSAL (pour avis)**

PV des CSAL du 10 et 18/01/2023 (emplois) : La CGT n'avait pas participé à ces réunions qui actent les suppressions d'emplois pour l'année 2023 dans notre département sans possibilité de revenir dessus. Abstention de la CGT.

PV du CSAL du 30/01/2023 (matin) : sur le Contrat Objectif Moyens (COM) : des objectifs flous et pas d'information sur les moyens alloués pour parvenir à remplir les objectifs. Bref, de la Com. « Contrat » auquel les agents n'ont pas souscrits. L'ensemble des Organisations Syndicales (OS) votent pour.

PV du CSAL du 30/01/2023 (après-midi) : la majorité des OS avaient voté pour les deux ponts naturels proposés par l'administration lors de ce CSAL (Ponts vendredi 19 mai et lundi 14 août 2023). L'ensemble des OS votent pour.

### **II – Conseil médical – Élection des représentants du personnel (pour avis)**

Le conseil médical (en formation plénière) associe les représentants du personnel à l'avis médical sur les accidents et maladies professionnelles ainsi que sur le taux d'invalidité des agents. Il y a 29 candidatures pour 15 postes à pourvoir. Les 15 candidats élus ayant eu le même nombre de voix, comme prévu dans les textes, **les OS déterminent d'un commun accord** l'ordre suivant des élus sur la liste des représentants du personnel au conseil médical :

1 – José-Luis PEREIRA	2 – Elisabeth RAMEL	3 – Bernadette LOBSTEIN	4 – Hélène ZORZI DELLA VEDOVA
5 – Nioucha PERAT	6 – Marine WILHELM	7 – Laurence PIETON	8 – Denis KERN
9 – Cédric MARCHAL	10 – Gilles STREICHER	11 – Karim AL RIFAI	12 – Anne PFISTER
13 – Martine DUPUIS	14 – Nadia MULLER	15 – Magali JULIEN	

### **III – Bilan 2022 et programme 2023 de la formation professionnelle**

#### **Bilan 2022 (pour information)**

La plupart des agents de la DRFiP67 ont suivi une formation en 2022. Du fait qu'il y ait moins de nouveautés pour la gestion publique que pour la sphère fiscale, le nombre de formations disponibles entre branches de métiers de la DGFIP est disproportionnée (métiers de la sphère fiscale 54,15 % des formations, « missions transverses » 26,52 % et sphère gestion publique 19,31 %). La majorité des formations est encore réalisée en présentiel, format plébiscité par les agents. L'absentéisme des agents est sensiblement le même que les années passées : 6,71 % pour les stages en présentiel. Il y a eu une hausse importante du nombre de préparations aux concours dans le département par rapport aux 3 années précédentes mais le nombre d'inscrits aux concours est généralement en baisse. Pour la CGT, une meilleure rémunération et de meilleures conditions de travail permettraient d'accroître l'attractivité de nos métiers DGFIP.

#### **Projet de plan local de formation professionnelle 2023 (pour avis)**

Il s'agit du catalogue local de formations. Des actions ponctuelles pourront être effectuées (ex : risques professionnels). L'inscription à une formation relève de l'initiative de l'agent. **Vote Pour unanime des OS.**

### **IV – Généralisation du processus de numérisation et de correction à distance des copies de concours**

Les copies sont scannées à l'issue des épreuves de concours et transmises en dématérialisé aux correcteurs. Les expérimentations effectuées seraient positives et diminuerait le risque de perte de copies. La correction des copies se fera à l'écran.

Question CGT : n'y a-t-il pas un risque que la résolution du scannage des copies soit insuffisante pour pouvoir lire / déchiffrer correctement les différentes écritures des candidats ?

Réponse : les épreuves se feront sur papier adapté et le stylo noir sera obligatoire pour les épreuves. La formation professionnelle de Strasbourg disposera d'un scanner spécifique mais ne dispose pas encore d'information précise sur la résolution du scannage.

### **V – Création d'une brigade anti-fraude au 01/09/2023 (pour avis)**

Selon la direction, il s'agit de confier des opérations complexes de fraude (ex : fraude en réseau, constitution de sociétés écrans, insolvabilité organisée...) à cette Brigade Anti Fraude (BAF) de 6 personnes. Ces opérations nécessitent une analyse globale et un traitement particulier, le périmètre des investigations pourra être très étendu. Des formations spécifiques seront disponibles pour les vérificateurs, en fonction de leur expérience et compétences, elles seraient mixtes (sur place et en ligne) mais aucune précision n'a été donnée sur le lieu de ces formations.

Chaque vérificateur aura 9 dossiers à contrôler annuellement mais ce quota ne sera pas appliqué la première année (les vérificateurs des autres brigades ne verront pas le nombre annuels de dossiers augmenter). Il n'est pas prévu de spécialisation des collègues. Le chef de service n'a pas encore été choisi. Concernant la protection spécifique des vérificateurs qui travailleront dans un environnement pouvant être très dangereux (ex : trafic de drogue, travail

dissimulé...) : l'anonymisation sera possible, le travail en binôme et l'accompagnement par les forces de l'ordre sont prévus dans certains cas de figure. La CGT est bien sûr favorable au développement des moyens de la lutte contre la fraude fiscale à la DGFIP, mais elle regrette que cette création de brigade au 1<sup>er</sup> septembre 2023 soit effectuée et organisée si tardivement. De plus, au vu de l'importance de la fraude fiscale, par le prélèvement de vérificateurs des autres brigades au lieu de création d'emplois.

**Avis :** Abstention de la CGT, de FO et de Solidaires ; vote Pour de la CFDT et de la CFTC.

#### **VI – Point d'étape sur la création de l'antenne de Forbach** *(pour information)*

Pour rappel, les missions transférées des 3 SIE du Bas-Rhin vers l'antenne SIE de Forbach au 1<sup>er</sup> septembre 2023 seront : le traitement des Avisir, la mise à jour des locaux et travaux de gestion en matière de cotisation foncière des entreprises (CFE et IFER), le traitement des contentieux CFE et IFER et la gestion des taxes sur les friches commerciales. Une convention entre les deux directions a été signée le 5 mai 2023. Au vu du résultat de l'appel de candidatures, 7 emplois de B sur 15 seront fournis par des contrôleurs stagiaires. Les cadres A connaissent le métier. Des formations auront lieu entre juin et septembre (dont Avisir et CFE). Seuls deux emplois ne sont pas encore pourvus (le chef de service A+ et 1 cadre C). Le poste de chef de service est ouvert aux contractuels. En cas de poste non pourvu, un chef de service intérimaire pourra être nommé.

La direction répond à la CGT que :

- le nombre de 4 à 6 sachants qui intégreront la nouvelle équipe de Forbach sera suffisant : durant une période transitoire, les agents des SIE épauleront encore leurs collègues de l'antenne de Forbach ;
- elle juge probable que les 8 emplois restants à transférer vers le centre de Forbach (non encore prélevés en 2023) seront prélevés des 3 SIE de la DRFiP67 en 2024 ;
- le lien entre l'antenne de Forbach et les 3 SIE passera par deux correspondants de la direction mais cela n'exclut pas les liens directs entre les chefs des SIE et le responsable de l'antenne de Forbach ;
- la mission CVAE restera dans les SIE, il n'y a pas de décision d'unifier cette mission sur un seul SIE.

#### **VII – Point d'étape sur la campagne déclarative à l'impôt sur le revenu** *(pour information)*

Comme les années précédentes, les SIP sont très sollicités et ont bénéficié du soutien « métiers » d'autres services (tels que l'équipe de renfort, le PCRFP et les experts en fiscalité internationale et agricole sur les questions complexes). Des actions d'information et d'accompagnement des usagers ont été effectuées (URSSAF, ministère des armées, étudiants...) et un dispositif local de lutte contre les fraudes sur les Réductions d'Impôt et Crédits d'Impôt (RICI) a été mis en place (étude des restitutions d'impôt supérieures à 5 000 € et blocage éventuel de la déclaration IR 2022 et du versement des restitutions). Si l'accueil guichet a diminué de moitié depuis 2019, les différents modes d'accueil numérique ont clairement augmenté en parallèle. La CGT analyse cette modification comme une conséquence des suppressions de services et de la diminution du nombre d'agents assurant un accueil physique. Les réponses aux nombreuses questions concernant l'application GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers, permettant la mise à jour en ligne des occupants des biens immobiliers par les propriétaires) compliquent la campagne IR cette année.

En réponse à la question de la CGT, la direction informe du nombre et de l'évolution dans le département des usagers des Maisons France Services (en son temps fer de lance de la contre-réforme NRP) : 1 364 usagers en 2022 dont 198 en rendez-vous physique (alors que les mairies ont accueilli environ 1 000 rendez-vous réels).

#### **VIII – Résultats du baromètre interne IPSOS 2023** *(pour information)*

Ce questionnaire affiche de tristes résultats pour l'ensemble du ministère : 36 % de participation au niveau national et 38 % au niveau DRFiP67. Les agents considèrent notamment que les changements à la DGFIP ont été subis, trop rapides et incessants, que la satisfaction et la motivation sont en baisse totale (peu de reconnaissances dans la carrière), que le service rendu à l'utilisateur est de moins bonne qualité, que le stress et la charge de travail sont clairement en augmentation. La direction reconnaît que les restructurations et le renouvellement des équipes sont à l'origine de la hausse de la charge de travail qui apparaît dans les réponses des agents et que la promotion est un sujet important (sic). Les mauvais résultats de l'enquête IPSOS seraient dus au contexte de la réforme des retraites en 2023. Mais la direction reconnaît que la dégradation est plus marquée à la DGFIP qu'ailleurs car notre administration est « mise sous tension ». Les OS ne partagent pas cette opinion fantasmagorique et s'ensuit une longue discussion.

Pour le directeur, la charge de travail et la simplification des processus sont améliorables au niveau local. Le sujet managérial est étudié au niveau local (cf réunion locale des A encadrants fin juin 2023). La CFDT propose un groupe de travail (GT) spécifique qui associera les agents sur les améliorations possibles en local pour améliorer les choses. Le directeur propose aussi un GT sur les processus métiers (notamment sur le fonctionnement des grands services).

#### **IX – Questions diverses**

Évaluation des agents et baisse générale des profils croix dans certains services et consignes données par la direction locale. Celle-ci affirme aux syndicats qu'aucune consigne n'a été donnée pour dégrader le profil croix. La CGT soutient que cette diminution du « profil croix » a bien été appliquée de façon générale dans plusieurs services et que les agents se sentent déjugés et que leur investissement risque d'en pâtir.

Horaires aménagés en cas de canicule (été), pour la CGT, il faut que l'administration présente un plan plus souple d'aménagement des horaires afin de permettre aux agents de quitter le travail avant la plage fixe de l'après-midi (entre 14h00 et 16h00, période la plus chaude de la journée). Elle propose la mise en place d'une matinée continue en période de canicule lorsque le télétravail n'est pas possible (notamment pour les agents qui assurent l'accueil physique) et de

favoriser le télétravail. La direction va prendre en compte les sites où les agents peuvent désactiver l'alarme du bâtiment en arrivant le matin, sites où une arrivée plus tôt pourrait être possible.

Rafraîchisseurs d'air : les demandes sont à faire au gestionnaire de site et seront traitées par le service logistique.

Les 20 recrutements de contractuels (11B, 7C et 2C techniques) seront publiés prochainement. Les contrats des cadres B sont en cours de renouvellement (prorogation des contrats possible sur 1 ou 3 ans).

**Prochaine réunion de la Formation Spécialisée (FS) : le 10 juillet 2023.**

**La prochaine réunion du CSAL n'est pas encore décidée.**

Vos représentants CGT en CSAL  
Sylvie LANGENBACHER et Gilles STREICHER

**N'hésitez pas à faire remonter vos difficultés, questions et sollicitations  
par l'intermédiaire de la CGT Finances Publiques 67 :**

**[cgt.dr67@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.dr67@dgfip.finances.gouv.fr)**

---

CGT Finances Publiques 67 – 4 Place de la République  
CS 51002 – 67070 STRASBOURG Cedex  
06 81 20 36 05 ou (0049) 176 7666 49 43 ou 03 88 15 38 52  
<https://67.cgtfinancespubliques.fr/> – [cgt.dr67@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.dr67@dgfip.finances.gouv.fr)